

Manuel Valls, un « laïc exigeant » face aux religions

Le ministre de l'intérieur va devoir adapter ses positions tranchées à la volonté d'apaisement du nouveau pouvoir

S'ils ne partagent pas tous, loin s'en faut, la conception de la laïcité de Manuel Valls, ses futurs interlocuteurs religieux le savent intéressé par la question et, officiellement, s'en félicitent. Le nouveau ministre de l'intérieur, chargé des cultes, est l'un des rares responsables socialistes à avoir adopté des positions tranchées sur des dossiers récents liés à la laïcité et à l'islam. Désormais responsable de ces questions, qu'il se targue de bien connaître, il pourrait être amené à adopter un discours plus nuancé.

Dès sa première intervention devant des interlocuteurs religieux en tant que ministre, lors du dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France, (CRIF) de Marseille le 21 mai, il a précisé la ligne qu'il entendait suivre sur ces questions.

« L'esprit qui anime le président de la République et le premier ministre est celui de la confiance et de l'apaisement. Des croyances, des appartenances, des cultures, des origines mêmes ont été renvoyées dos à dos. Ce n'est pas cela la République ! Dans la République, tout le monde doit avoir sa place, aucune religion, aucune communauté, aucun groupe ne doit en être écarté, a-t-il affirmé. Les Français de confession musulmane n'ont pas à être stigmatisés. Ils sont la France et ils enrichissent, comme les autres, notre pacte républicain. »

Interrogé, jeudi 31 mai, sur BFM-TV-RMC, M. Valls a réaffirmé que *« on peut être Français musulman, pratiquer, travailler, étudier dans ce pays sans que chaque jour quelqu'un vous désigne du doigt comme le coupable des problèmes du pays »*. Il a par ailleurs estimé qu'il fallait *« traiter de manière sereine »* des sujets soulevés lors de la campagne, tels que la filière de la viande halal ou casher.

Ce ton rompt avec celui du gouvernement précédent, qui avait fait de l'islam un thème dominant et polémique. Mais il n'empêche pas des convictions claires sur *« la séparation salutaire »* entre sphère privée et sphère publique en



En 2010, le député d'Evry venait soutenir la directrice de la crèche Babyloop, opposée à une de ses salariées portant le voile. VINCENT NGUYEN / RIVA PRESS

matière de croyances. *« Toute spiritualité, qui est avant tout un chemin personnel vers des questions pour lesquelles la République n'a pas et ne doit pas avoir de réponse, doit être respectée, mais aussi lais-*

Pour Manuel Valls, la laïcité est « un principe avec lequel on ne transige pas »

sée à la sphère privée. Je serai l'un des garants vigilants de cette séparation salutaire », a-t-il insisté à Marseille, rappelant son attachement à une « laïcité exigeante ».

En pleine campagne électorale, M. Valls avait aussi, devant la communauté juive réunie à Paris, résu-

mé sa conception de la laïcité. *« La laïcité n'est pas la négation du religieux, ce n'est pas la fermeture au sacré et au spirituel. La laïcité est un équilibre permanent et difficile entre la neutralité de l'Etat, la liberté de conscience et le pluralisme. » C'est un « principe avec lequel on ne transige pas ».*

Son intérêt pour ces questions est ancien. Il a publié en 2005 un ouvrage d'entretien sur ces sujets, *La Laïcité en face* (Desclée de Brouwer, 2005), dans lequel il plaide pour une révision de la loi de 1905, estimant qu'elle est régulièrement détournée. Sur le terrain, il se frotte depuis son élection à la mairie d'Evry en 2001, à de nombreuses communautés religieuses : la ville abrite une cathédrale, une des plus importantes mos-

quées de France et verra prochainement l'achèvement des travaux de construction de *« la plus grande pagode d'Europe »*.

Certains de ses interlocuteurs religieux d'Evry voient en lui un *« laïque acharné »* ; d'autres un homme surtout opposé au communautarisme, pour qui *« les religions peuvent avoir une place symbolique dans la vie de la cité, mais pas plus »*. *« Alors que face à l'islam les hommes politiques français ont tendance à en faire trop ou pas assez, Manuel Valls est moins complexe et souvent plus clairvoyant, résume aussi un de ses interlocuteurs non musulmans, quitte à se montrer parfois un peu interventionniste ; il a une tendance à vouloir régenter les choses. »* En 2002, le maire s'était opposé à l'ouvertu-

re d'un Franprix halal dans un quartier de sa ville.

Mais ce sont ses engagements plus récents qui ont façonné le profil du ministre et sa réputation de *« laïciste »* dans les milieux musulmans, notamment. En 2010, il fut l'un des quatorze députés socialistes à voter la loi interdisant le port du voile intégral dans l'espace public. Il a répété jeudi que cette loi devait être appliquée avec *« discernement et intelligence »*.

Puis, tout en concédant que ce dossier était *« compliqué »*, il a aussi rappelé qu'il était favorable à l'interdiction faite aux mères voilées d'accompagner les sorties scolaires. Une mesure défendue par le précédent gouvernement et actée dans la circulaire de rentrée

Nomination du conseiller chargé des cultes au cabinet de Manuel Valls

C'est un jeune énarque de 34 ans, ex-sous-directeur des services d'incendie et des acteurs de secours à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises au ministère de l'intérieur, qui sera chargé des cultes au cabinet de Manuel Valls. Nommé conseiller sécurité civile, le 17 mai, Etienne Stoskopf travaillera sous l'autorité de Thomas Andrieu, directeur adjoint de cabinet du ministre, au sein du pôle libertés publiques. Plusieurs personnalités, plus chevronnées sur ces questions, ont été sollicitées pour s'occuper des cultes mais ont décliné la proposition.

2012, qui suscite un tollé chez les musulmans.

A plusieurs reprises, il a par ailleurs apporté son soutien à la directrice de la crèche Babyloop, opposée en justice à l'une de ses salariées portant le foulard islamique. En avril, il avait été l'un des rares responsables politiques, hormis le Front national, à s'inquiéter de la venue de prédicateurs jugés *« radicaux »* au rassemblement annuel de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). Leur venue avait finalement été empêchée par le gouvernement. M. Valls a de son côté promis de la fermer face *« aux soi-disant théologiens qui prônent, que ce soit avec des mots durs ou des mots doux, la haine du juif »*, indiquant à Marseille qu'il ne les accepterait pas sur *« notre sol »*.

A son nouveau poste, il lui faudra concilier son intérêt pour la laïcité, ses positions parfois en porte-à-faux avec les embarras socialistes face à ces questions, l'apaisement promis et les attentes divergentes des responsables des religions en matière de relations entre l'Etat et les cultes. ■

STÉPHANIE LE BARS

Loi de 1905, islam, enseignement privé : les priorités

POUR LES SOCIALISTES qui s'installent au pouvoir, les questions relatives à la laïcité comportent deux avantages : elles constituent de possibles marqueurs de gauche pour le futur quinquennat et ne coûtent pas grand-chose au budget de l'Etat. Mais elles peuvent aussi se révéler épineuses car le clivage historique au Parti socialiste entre les partisans d'une laïcité intransigeante et les pragmatiques pourraient réapparaître au sein du gouvernement. La nouvelle équipe, avec Manuel Valls en ministre partisan d'une « laïcité exigeante », chargé des cultes, devra trancher sur plusieurs dossiers. Ceux qu'il a lui-même mis sur la table, ceux dont il hérite.

Les deux premiers articles de la loi de 1905 dans la Constitution

La promesse fait partie des 60 propositions de François Hollande. Ces deux articles précisent : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. Elle ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » Symbolique, cette mesure entend « réaffirmer la séparation entre les cultes et les pouvoirs publics » et mettre fin à « une laïcité à géométrie variable », comme l'ont expliqué les conseillers de M. Hollande durant la campagne. L'initiative pourrait toutefois se heurter à des difficultés juridiques et ouvrir des contentieux. Des lois ultérieures à 1905 ont en effet ouvert la possibilité pour les pouvoirs publics de participer indirectement au financement des

cultes : baux emphytéotiques (de très longue durée), garanties d'imprunt, exonérations fiscales, réparation des édifices...

Le candidat socialiste avait déjà dû préciser que sa proposition ne remettrait pas en cause le concordat en vigueur en Alsace et en Moselle – allant même jusqu'à l'inscrire dans la Constitution – et qu'elle supposait de réfléchir aux régimes particuliers de certaines collectivités d'outre-mer, où les cultes sont subventionnés par les pouvoirs publics. La mesure demeure attendue par le camp laïque, soucieux de rompre avec le quinquennat précédent et sa « laïcité positive », supposée bienveillante envers les cultes.

Expulsion d'imams Le gouvernement doit se prononcer sur l'expulsion d'un imam, Mohammed Hammami, demandée par le précédent ministre de l'intérieur, Claude Guéant, en février. La commission d'expulsion a émis un avis défavorable le 15 mai. D'autres commissions doivent se réunir pour examiner les dossiers ouverts dans le cadre des « coups de file » anti-islamistes réalisés dans la foulée de l'affaire Merah.

Le Conseil français du culte musulman Porté à bout de bras par les ministres de l'intérieur qui se sont succédés depuis sa création en 2003, le CFCM est depuis un an, date des dernières élections, particulièrement affaibli. Deux des trois grandes fédérations musulmanes (Grande Mosquée

de Paris, proche de l'Algérie, et Union des organisations islamiques de France) n'y ont pas participé, laissant au seul Rassemblement des musulmans de France, proche du Maroc, la représentation officielle de l'islam.

Les socialistes, qui furent à l'origine des discussions pour créer une instance représentative en 1989 avec Pierre Joxe, voudront-ils remettre la main dans ce chantier miné par les divisions, les conflits de personnes et les rapports compliqués avec l'Algérie et le Maroc ? Et alors qu'une partie des musulmans demandent, avec plus ou moins de bonne foi, que soit mis fin à « l'ingérence » de la Place Beauvau dans ce dossier.

Femmes voilées Pour l'heure, le ministre de l'éducation nationale, « respectueux du droit », s'en tient à l'interdiction faite aux mères voilées d'accompagner les sorties scolaires prévue par son prédécesseur et explicitée dans le circulaire de rentrée 2012. Selon son entourage, en l'absence de jurisprudence contraire, il s'appuie sur le jugement du tribunal administratif de Montreuil qui en novembre 2011 a validé cette interdiction. Le gouvernement pourrait en revanche ne pas soutenir un texte voté par la gauche sénatoriale, qui restreint le port de signes religieux pour les gardes d'enfants à domicile.

Chanoine de Latran ou pas ? Dès son entrée en fonctions, François Hollande a été invité par le Vatican

à recevoir le titre de chanoine de Latran, à Rome. Un titre symbolique dont, sous la V^e République, seuls Georges Pompidou et François Mitterrand n'ont pas pris possession. Nicolas Sarkozy avait en revanche profité de cette occasion pour développer sa conception de la laïcité positive, soulignant, entre autres, la supériorité du « prêtre ou du pasteur » sur l'instituteur quant à la transmission des valeurs.

L'enseignement privé Dans un courrier adressé à des associations laïques mi-avril, François Hollande s'est engagé à réécrire la circulaire d'application de la loi Carle de 2009, qui, sous certaines conditions, oblige un maire à payer les frais de scolarité d'un enfant de sa commune, même si ce dernier est scolarisé dans un établissement privé d'une autre ville. Il a aussi promis d'abroger le décret de 2009 sur la reconnaissance des diplômes entre la France et le Vatican, même si ce texte a un caractère facultatif.

Témoins de Jéhovah Depuis plusieurs années, la chancellerie s'oppose à la visite d'aumôniers Témoins de Jéhovah dans les prisons. Un refus condamné par la justice administrative. Le Conseil d'Etat devrait rendre un arrêt avant l'été. De même, le gouvernement doit solder dans les prochains mois le contentieux fiscal qui oppose l'Etat à l'association des Témoins depuis une quinzaine d'années. ■

S. L. B.

Le CFCM, moribond, attaqué par ses propres fondateurs

Les plus avertis des spécialistes de l'islam en France y perdraient presque leur latin. Alliances, contre-alliances, fausses alliances, se multiplient entre les principaux acteurs institutionnels musulmans. Leur objectif commun : se débarrasser du Conseil français du culte musulman (CFCM), dont la version 2012 est jugée non représentative par la plupart des musulmans.

Ironie de l'histoire, ce sont deux des principaux fondateurs du CFCM historique qui, après avoir boycotté les élections de 2011 et bloqué toute réforme, appellent à sa refondation. Plus piquant encore, ce sont les deux frères ennemis, la Grande Mosquée de Paris, liée à l'Algérie, et l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), proche des Frères musulmans, qui, à l'issue d'« échanges fraternels », ont affirmé, mardi 28 mai : « Le culte musulman en France ne peut être organisé que dans le strict respect des règles républicaines, et notamment du principe de séparation de l'Etat et des Eglises, et [son] organisation ne peut s'effectuer que par les musulmans eux-mêmes, sans ingérence aucune. »

Cette allusion à la cogestion établie depuis dix ans avec le ministre de l'intérieur peut prêter à sourire tant les rapports entre ces deux organisations et les gouvernements successifs ont été, jusqu'à récemment, entretenus par les deux parties.

Pour les deux nouveaux alliés, il s'agit surtout de marginaliser le Rassemblement des musulmans de France (RMF), proche du Maroc, qui tient depuis un an le CFCM emmené par Mohammed Moussaoui. Il a échoué, selon eux, à réformer le conseil. Pour couronner le tout, M. Moussaoui fait face depuis quelques semaines à la fronde d'autres membres fondateurs du CFCM (mosquées de Lyon et d'Evry, notamment), qui plaident pour l'organisation d'Assises de l'islam, afin de remettre à plat la représentativité des musulmans, en y intégrant « les jeunes et les femmes ».

Il n'est pas sûr que ces alliances tiennent longtemps ou que les initiatives dissidentes se rejoignent ; l'organisation de l'islam butte depuis l'origine sur la question du leadership. Pas sûr non plus que, sur le terrain, l'alliance de circonstance entre une GMP, discréditée auprès des jeunes, et une UOIF, attaquée par les pouvoirs publics pour sa proximité avec des prédicateurs jugés radicaux, soit convaincante.

Dans ce contexte, un rien confus, quelle sera l'attitude du ministre de l'intérieur ? Qu'il se saisisse ou pas du chantier, on peut raisonnablement penser que le CFCM, créé au forceps par Nicolas Sarkozy en 2003, ne survivra pas en l'état à la défaite de son mentor. ■

S. L. B.